

Décision 02-D-18 du 13 mars 2002

relative à des pratiques de l'Etat et de
l'Association pour les fouilles Archéologiques
Nationales lors de la passation de marché
des fouilles archéologiques préventives du
chantier de modification de la route
départementale Le Canet Perpignan

Posted on: 23 avril 2002 | Secteur(s) :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Président du conseil général des
Pyrénées-Orientales

Dispositif(s)

Irrecevabilité
Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Etat, association pour les fouilles
archéologiques nationales

Lire

le texte intégral de la décision

62.66 Ko